

Ministère de l'Écologie,  
du Développement et  
de l'Aménagement durables

## Groupe d'étude des marchés Développement durable, Environnement (GEM-DDEN)

Créé le 18 avril 2006  
Actualisé le 11 mars 2008

### Les achats publics peuvent-ils tenir compte du développement durable ?

La commande publique représente environ 10 % du PIB. Elle constitue donc un puissant levier pour favoriser la prise en compte du développement durable par les entreprises. Le [code des marchés publics](#) fait directement référence au [développement durable](#) (art. 5 et 14) et autorise pleinement l'intégration de critères environnementaux aux stades clés de la procédure (définition des besoins et conditions d'exécution, informations demandées aux soumissionnaires sur leur savoir-faire, critères de sélection des offres).

Pour aider les acheteurs publics, le code (art. 132) a prévu la possibilité de créer des groupes d'étude des marchés (GEM).

### Qu'est-ce que le GEM-DDEN ?

Le Groupe permanent d'étude des marchés « développement durable, environnement » (GPEM/DDEN) a été créé par arrêté interministériel le 9 janvier 2004. En mars 2007, il lui a été substitué, en application des nouvelles dispositions du code des marchés publics, le Groupe d'étude des marchés Développement durable, Environnement (GEM-DDEN), rattaché à l'[Observatoire économique de l'achat public](#) (OEAP).

Le groupe élabore des documents pratiques, juridiquement sûrs (validés par l'OEAP), destinés à aider les acheteurs publics à intégrer l'environnement et le développement durable dans leurs marchés.

Le groupe est présidé par M. André-Jean GUÉRIN, Haut fonctionnaire au développement durable du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables (MEDAD). Il comprend des ministères et des experts de l'économie et de l'environnement, des acheteurs publics (collectivités territoriales, établissements publics) et des opérateurs économiques (fédérations professionnelles du commerce et de l'industrie).

Le secrétariat du GEM-DDEN est assuré par la Délégation au développement durable (MEDAD).

### Comment le groupe travaille-t-il ?

Le groupe comprend trois comités chargés d'émettre des recommandations relatives :

1° à la conception et aux ressources : marchés portant sur les ressources (matières premières et matériaux), sur la conception et la construction des ouvrages ainsi que sur certains services liés au cycle de vie des ouvrages ;

2° à la prise en compte des aspects sociaux dans les marchés publics ;

3° aux produits et services.

Pour 2007-2008, le programme prévisionnel d'étude est le suivant :

	2007	2008
<b>Comité n° 1</b>	Qualité environnementale dans la construction et la réhabilitation des bâtiments publics	
	Services d'efficacité énergétique	
<b>Comité n° 2</b>	Aspects sociaux dans les marchés publics	
<b>Comité n° 3</b>	Produits, matériel et prestations de nettoyage	
	Vêtements	

### Quels sont les publications du groupe ?

Dans la série des guides d'achat public durable, le groupe a publié cinq ouvrages portant sur :

L'achat de produits (février 2005) ;

L'achat de papier à copier et de papier graphique (décembre 2005) ;

L'efficacité énergétique dans les marchés d'exploitation de chauffage et de climatisation pour le parc immobilier existant (mars 2006) ;

Le bois, matériau de construction (mai 2007) ;

La qualité environnementale dans la construction et la réhabilitation des bâtiments publics (février 2008).

Dans la série des notices d'information, le groupe a publié un ouvrage portant sur :

Les outils permettant de promouvoir la gestion durable des forêts dans les marchés publics de bois et produits dérivés (avril 2005).